

MAIRIE
DE
GRÂCES



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRÂCES
DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 – 19 H 30**



L'an deux mille vingt-six, le 25 septembre 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 21 septembre 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, Mme BRIENT, M. LE ROUX, Mme MOURET, Mme KERHOUSSE, M. CRASSIN –Adjoints et Mesdames GARDIEN, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absents excusés : Madame Julie HOSTE et Messieurs Philippe BELEGAUD, Michel LASBLEIZ et Jean Yves PERU

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame HOSTE à Monsieur LIGER
Monsieur BELEGAUD à Monsieur LE GOFF
Monsieur LASBLEIZ à Monsieur CRASSIN
Monsieur PERU à Madame MOURET

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU



DELIBERATION N° 98/2026

**CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LA REALISATION D'OUVRAGES
SOUTERRAINS SUR LES PARCELLES AP 90 ET AP 114**

Monsieur le Maire indique qu'ENEDIS, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, va réaliser des travaux Moyenne Tension sur la commune et doit pour ce faire emprunter les parcelles AP 90 et AP 114 sises rue Paul Le Bolu.

La commune de Grâces étant propriétaire de ces parcelles il est nécessaire de signer une convention servitude avec ENEDIS. Les travaux seront réalisés par la société LE DU Travaux Publics et consistent en l'implantation de :

- 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 22 mètres,
- Les bornes de repérage si besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention dont un exemplaire et qu'un extrait du plan du projet ont été remis à chaque conseiller.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF



Le Secrétaire de Séance,

Pascal BONNEAU.